



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pompes funèbres

Question écrite n° 61966

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique sur les contrats obsèques. En effet ces contrats prennent de nombreuses formes, sont souvent rédigés de manière compliquée et parfois même opaque. Les devis-types adressés aux communes sont donc imprécis et incomplets, ce qui engendre de nombreux conflits financiers lors des funérailles ou lors du règlement des prestations par les familles. L'élaboration de devis-types selon un cahier des charges très précis et très net devrait simplifier les démarches. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il entend prendre pour mieux encadrer ces produits d'assurance obsèques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Vigier](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61966

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Économie, redressement productif et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6355

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)